

FRANC PARLER

Bulletin du Centre d'action pour la sécurité du revenu

Hiver 2003/2004

RÉFORMES DE PACOTILLE AU NOUVEAU GOUVERNEMENT LIBÉRAL

par Sarah Blackstock, chercheure et analyste des politiques, et Jackie Chic, directrice de la représentation et des services juridiques, CASR

Les libéraux provinciaux avaient promis de véritables réformes, mais ils n'accouchent que de changements de pacotille.

Dans le discours du Trône, le nouveau gouvernement a annoncé une hausse du salaire minimum, qui sera progressivement porté à 8 \$ au cours des 4 prochaines années. La première augmentation, d'environ 0,30 \$ aura lieu en février 2004.

Le chiffre de 8 \$ l'heure équivalra à une augmentation de 17 %. Toutefois, le pouvoir d'achat réel du salaire minimum ontarien a baissé de 20 % depuis 1995 en raison d'une hausse continue des prix à la consommation. C'est dire que l'augmentation annoncée ne compensera même pas la perte de pouvoir d'achat constatée de 1995 à 2003.

Dans son discours du Trône, le nouveau gouvernement s'est dit « engagé à aider les familles qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts avant qu'elles ne perdent tout espoir ». On voit bien qu'il ne comprend pas que ces familles sont déjà désespérées et qu'une misérable augmentation de 30 cents l'heure ne va pas les aider beaucoup à joindre les deux bouts.

À 35 heures par semaine, les travailleuses et travailleurs au salaire minimum gagneront environ 42 \$ de plus en février 2004, à

peine de quoi acheter une paire de bottes d'hiver. Au total, les gens payés au salaire minimum gagneront environ 500 \$ de plus en 2004 avec l'augmentation annoncée. C'est dire qu'une ou un travailleur célibataire payé au salaire minimum dans une grande ville vivra à 5 500 \$ au-dessous du seuil de pauvreté, plutôt que 6 000 \$ comme depuis huit ans et demi. Mais, qu'il s'agisse de 5 500 \$ ou 6 000 \$ sous ce seuil, on parle encore de grande pauvreté. Il n'est pas facile de choisir entre manger et payer son loyer.

Avant l'élection, les Libéraux provinciaux ont également promis de hausser d'un maigre 2 à 3 % les barèmes d'aide sociale.

DANS CE NUMÉRO :

Réformes de pacotille au nouveau gouvernement libéral.....	1
Pauvreté, Démocratie et Richesse.....	3
Se chauffer ou manger? Tarifs d'électricité et pauvreté en Ontario.....	4
Nouvelles causes plaidées au CASR.....	6
Nouveaux visages au C.A. du CASR.....	7
Descendre dans la rue : développement communautaire et cliniques juridiques.....	8
Assemblée populaire.....	9
Lutter contre la pauvreté et contre le dénigrement des pauvres.....	10
Combattre la pauvreté dans le comté de Renfrew.....	11
Loger tout le monde.....	11
Bâtir un mouvement au Québec.....	12

Les coupures de 21,6 % imposées à ces barèmes en 1995 et la récupération de la Prestation nationale pour enfants forcent les prestataires de l'Ontario à vivre plusieurs milliers de dollars au-dessous du seuil de la pauvreté. Ainsi, une mère autonome de deux enfants reçoit un chèque mensuel de 1 086 \$ Comment est-elle censée payer le loyer et se nourrir avec sa famille quand le loyer moyen d'un appartement de deux chambres est de 1 047 \$ à Toronto?

Même si le Premier ministre McGuinty a récemment dit à la Chambre de commerce de London, « Je crois que nous avons la responsabilité commune de veiller à fournir aux enfants et à leurs familles l'aide dont ont besoin ces personnes », on voit aujourd'hui la nouvelle administration libérale prétendre qu'elle ne peut se permettre d'élever les barèmes d'aide sociale.

Le gouvernement libéral affirme que c'est à cause du déficit budgétaire. Même si 5,6 milliards \$ sont une grosse somme, le déficit social est lui aussi impressionnant. En Ontario, une personne sur sept vit dans la pauvreté, notamment à cause d'un salaire minimum inadéquat et des niveaux inhumains d'aide sociale.

Le nouveau gouvernement ne doit pas se laisser aveugler par le déficit : il a d'autres responsabilités à assumer que de simplement équilibrer ses budgets.

En fait, il serait peut-être temps pour les Libéraux de repenser certaines autres de leurs promesses électorales, par exemple leur engagement à ne pas hausser les impôts. Il est certainement plus facile pour ceux d'entre nous qui sommes riches ou de classe moyenne de payer un peu plus d'impôt qu'il ne l'est pour les familles assistées sociales d'attendre un mois de plus pour une hausse de leurs revenus. Et il ne fait pas de doute que les grandes entreprises sont mieux en mesure de payer un peu plus d'impôts que nous de tolérer une érosion encore plus grande de notre

filet de sécurité sociale et de nos services publics.

En parlant d'entreprises, les Libéraux feraient bien de se souvenir que, selon le Rapport 2002 du Vérificateur général de l'Ontario, près de 50 % des entreprises de la province n'avaient pas acquitté leurs impôts. L'intervention contre ces fraudeurs et la hausse de l'impôt sur les entreprises semblent des façons plus raisonnables d'assurer une responsabilité fiscale et sociale que le fait de tourner le dos à des besoins sociaux criants comme celui de barèmes accrus d'aide sociale.

Il est clair que le gouvernement va devoir faire preuve de courage politique et de leadership. Le Premier ministre McGuinty nous a dit que tout gouvernement devait faire des choix déchirants. C'est vrai. Il est souvent très difficile de faire le bon choix, le choix équitable, malgré les puissants intérêts des gens de notre camp.

Tout le discours du Trône contenait des références à « notre » gouvernement, mais la véritable allégeance de ce gouvernement reste à déterminer. Un gouvernement qui continue comme le faisaient les Tories, à forcer les pauvres à choisir entre payer leur loyer et manger, entre acheter des aliments ou de l'essence pour conduire un enfant malade chez un médecin, n'est pas un bon gouvernement. Ce n'est certainement pas le gouvernement des personnes à faible revenu ou de celles qui tiennent à une véritable justice sociale.

Pour obtenir les réformes que requièrent les gens à faible revenu, notre travail d'organisation, de revendication et de plaidoirie doit miser sur la créativité, la détermination et l'acharnement.

• • • • •

PAUVRETÉ, DÉMOCRATIE ET RICHESSE

par Jacque Chic, directrice de la représentation et des services juridiques, CASR

Le Canada est une démocratie, non? Franchement, si l'on entend par démocratie la capacité de participer à des structures sociales, politiques et économiques, la réponse à cette question est : NON si vous vivez dans la pauvreté et OUI si vous échappez à cette condition.

Malgré un vernis d'apparences démocratiques – telles des élections périodiques, par exemple, ou les droits et libertés inscrits dans la Constitution canadienne – on constate une croissance du fossé entre les riches et les pauvres. Les chiffres de 2001, publiés en mai de cette année, font preuve d'une polarisation croissante de la société canadienne.

La moitié des familles détient 94 % de la richesse. Les 10 % les plus riches valent en moyenne 703 500 \$ chacun, alors que les 10 % les plus pauvres ont une « valeur négative » de moins 2 100 \$. Le quintile le plus fortuné possède plus de neuf fois plus de richesse que le quintile le plus pauvre. La moitié des entreprises ne paient aucun impôt et le barème de l'impôt des entreprises est ridicule. Les femmes, les personnes de couleur, les handicapés-es et les Autochtones vivent plus souvent dans des conditions de pauvreté que le reste de la société.

Les gouvernements propagent une foule de mythes. Dans un univers mondialisé, on n'aurait pas le choix de garder le salaire minimum à un taux abyssal, de sabrer des barèmes d'aide sociale qui ne permettent déjà pas de survivre, de subventionner les entreprises et de déporter du secteur public vers le secteur privé la responsabilité d'assurer les services essentiels. On nous dit qu'il n'y a plus d'argent pour les

dépenses sociales. Le profit fait loi. Dans une obscène et destructrice « course vers le bas », les gouvernements se félicitent d'abandonner les personnes les plus démunies. Le plus insidieux des mensonges fait de la pauvreté un « choix de vie », attribuable aux personnes qui vivent ces conditions.

La vérité, c'est que les gouvernements fabriquent et entretiennent la pauvreté, dans le but de créer une richesse privée à même le corps social et de s'assurer qu'elle reste entre les mains d'une minorité. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas résoudre réellement les problèmes liés à la pauvreté sans instituer des changements radicaux qui redistribueraient la richesse et le pouvoir. De simples ajustements ne mèneront nulle part.

Il nous faut une hausse immédiate et vigoureuse du salaire minimum et des barèmes d'aide sociale, mais cela est encore loin de suffire. Nous devons fournir de l'instruction à tous les gens qui en veulent, mais cela ne suffit pas non plus. L'instruction ne garantit aucunement l'accès aux emplois payants. On voit quotidiennement de récents immigrants-tes ayant la formation et l'instruction requises être privés-es d'accès à des emplois qui correspondent à leurs compétences. De plus, le taux de chômage atteint 9 % chez les diplômés récents de premier et de deuxième cycle de l'Ontario. Aussi importante que soit l'instruction, elle ne peut, au mieux, que sortir des gens de certains emplois sous-payés pour permettre à d'autres d'y prendre leur place.

Si nous voulons réellement mettre fin à la pauvreté au lieu de simplement la gérer, il nous faut changer la façon dont nous produisons et consommons la richesse. Cela signifiera une réévaluation de l'importance que nous accordons aux êtres humains et des structures que nous donnons à nos lieux de travail. Des emplois stables, permanents et sécuritaires doivent

venir remplacer le travail temporaire et contingent. Les programmes de sécurité du revenu doivent être repensés et restructurés. Le système fiscal doit être rendu réellement progressif, contrairement à son mandat actuel. Nous devons créer des structures et des systèmes qui nous rassemblent au lieu de nous diviser. Le respect pour la vie humaine doit remplacer l'impératif du profit.

S'engager dans cette démarche créera une véritable démocratie. La présence de la pauvreté indique un milieu humain d'où la démocratie a été bannie. De grands changements devront prendre place dans nos lieux de travail, nos collectivités et nos institutions sociales. C'est à réaliser ces objectifs que le CASR demeure engagé sans relâche.



SE CHAUFFER OU MANGER? TARIFS D'ÉLECTRICITÉ ET PAUVRETÉ EN ONTARIO

par Sarah Blackstock, chercheure et analyste des politiques au CASR

Se chauffer ou manger? La nouvelle administration libérale a récemment annoncé son intention de supprimer le plafond imposé aux tarifs de l'électricité. Cette mesure aura bien sûr d'énormes effets sur le budget des ménages à faible revenu qui ont déjà tant de difficulté à joindre les deux bouts.

Le CASR s'est récemment adressé, de concert avec le Centre ontarien de défense des droits des locataires (CODDL), au ministre ontarien de l'Énergie, Dwight Duncan, pour l'inciter à adopter des mesures pour garantir l'accès à l'électricité des consommateurs à faible revenu. Malgré nos efforts, le gouvernement n'a pas encore fait ce qu'il fallait pour protéger ces personnes. Nous allons donc poursuivre nos efforts.

L'électricité est une nécessité de la vie

quotidienne dans notre province. Il faut assurer à l'ensemble des Ontariens-nes un accès universel et non discriminatoire à cette ressource. Il est essentiel que l'administration provinciale donne des directives explicites et donne l'exemple en matière de protection du public et d'accès sans discrimination des Ontariens à faible revenu au moment de préparer le plan de transition à un tarif d'électricité augmenté et réglementé.

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CÉO) semble réticente à aborder ces questions malgré sa compétence législative dans ce domaine. Récemment, deux organisations populaires, le CODDL et la Coalition des consommateurs vulnérables d'énergie (CCVE), ont déposé des mémoires et des recommandations lors de l'étude de dossier par la CÉO de la question du dépôt de sécurité réclamé aux consommateurs. La réponse provisoire de la CÉO, diffusée le 10 novembre, ne contenait rien sur les problèmes des consommateurs à faible revenu qu'ont soulevés le CODDL et la CCVE ou sur les amendements soumis à l'attention de la Commission.

En Ontario, 11.7 % de la population vivait sous le seuil de la pauvreté en 2001, dont une majorité de locataires. Une hausse du tarif d'électricité aurait un effet adverse sur ces personnes et familles, privant même certaines d'entre elles de l'accès à l'électricité.

Selon une étude de Statistique Canada publiée en 2002, la famille typique à faible revenu ne dispose que de 300 \$ comme « coussin » pour absorber les interruptions de revenu ou les dépenses imprévues.

L'enquête nationale de Statistique Canada sur les dépenses des ménages répartit la population en cinq tranches de revenu, ou *quintiles*. Les chiffres de 2001 montrent que les ménages ontariens du quintile supérieur ont consacré au logement, y compris les services publics, 13 % seulement de leur

revenu avant impôts. En comparaison, les ménages du quintile le plus pauvre ont dépensé en frais de logement 41 % de leur revenu brut, soit plus du triple.

La même enquête révèle que les ménages ontariens du quintile inférieur ont dépensé, pour leurs seuls frais d'électricité, 5,2 % de leur revenu avant impôts, soit près de cinq fois plus que les ménages du quintile le plus favorisé, qui n'ont consacré que 0,9 % de leur revenu à des frais d'électricité.

Les propriétaires et les locataires à faible revenu seront tous deux affectés par les hausses du coût de l'électricité. Selon les données de Statistique Canada du recensement 2001, 20 % des ménages locataires de l'Ontario dépensent 50 % ou plus de leurs revenus de ménage en coûts d'hébergement. Le risque d'itinérance augmente lorsque les coûts de location prennent plus de 50 % des revenus avant impôts d'un ménage locataire.

Environ 23 % des ménages locataires paient pour des services publics séparément de leur loyer. Selon les règles actuelles de la *Loi sur la protection des locataires*, une hausse des tarifs d'électricité est intégrée au Barème de hausse annuelle des loyers et transmise aux locataires dont le loyer comprend les services publics. De plus, les propriétaires peuvent réclamer au Tribunal du logement de l'Ontario une hausse de loyer supérieure au barème si la hausse des tarifs d'électricité dépasse un tant soit peu celle prévue au barème de hausse annuelle.

Il est utile de noter que, d'après l'Enquête de Statistique Canada sur les dépenses des ménages en 2001, le quintile inférieur au plan des revenus compte une proportion bien supérieure de ménages qui :

- possèdent un équipement de chauffage électrique (39,3 % en comparaison de 16,9 % pour le quintile le plus élevé)
- se chauffent surtout à l'électricité (44 % en comparaison de 20,5 % pour le quintile le plus élevé)

- se servent surtout de l'électricité pour leur chauffe-eau (56,8 % en comparaison de 30,5 % pour le quintile le plus élevé).

Il est clair que le ministère de l'Énergie doit agir avec décision pour assurer aux ménages à faible revenu un accès abordable à l'électricité. Nous recommandons au gouvernement d'intégrer les éléments suivants à sa politique tarifaire d'électricité :

1. Une reconnaissance explicite du fait que l'électricité est un besoin de base et que le gouvernement provincial a la responsabilité fondamentale d'assurer un accès universel et sans discrimination au service d'électricité pour tous les Ontariens et Ontariennes, y compris les ménages à faible revenu;

2. Un engagement du gouvernement à élaborer et mettre en œuvre un programme approprié et complet d'assistance énergétique, destiné aux consommateurs dont les revenus équivalent ou sont inférieurs aux seuils de faible revenu (SFR) publiés par Statistique Canada sur la base des revenus des ménages avant impôt et après transferts. D'ici à la mise en œuvre de ce plan, les consommateurs à faible revenu seront exemptés de toute hausse de tarifs d'électricité, et l'on devrait imposer un moratoire sur tout débranchement du service électrique en raison de paiements arriérés par des consommateurs à faible revenu.

3. Un engagement du gouvernement à procéder à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'assistance énergétique en consultation avec des consommateurs à faible revenu et des organismes de défense de leurs droits. Nous recommandons la mise sur pied d'au moins 20 groupes de consultation, rassemblant des consommateurs à faible revenu, dans des régions rurales et urbaines de la province.

4. Un engagement du gouvernement à évaluer, un an après leur application, l'impact du changement des tarifs d'électricité et l'efficacité du plan d'assistance énergétique destiné aux consommateurs à faible revenu. Cette évaluation comprendra une consultation de personnes à faible revenu et d'organismes de défense de leurs droits.

•••••

NOUVELLES CAUSES PLAIDÉES AU CASR

par Cindy Wilkey, avocate-conseil au CASR

Bannissement à vie : Le CASR est intervenu dans la cause *Broomer et al.*, de concert avec le Fonds d'action et d'éducation des femmes (FAEJ), l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN), le Comité de la Charte et des questions de pauvreté, l'Ontario Social Security Network et son propre Comité d'orientation sur l'aide sociale. Il s'agit d'un recours fondé sur l'inconstitutionnalité du bannissement à vie de l'aide sociale, une sanction imposée automatiquement aux personnes reconnues coupables de fraude à l'aide sociale. Cette cause devait être plaidée les 14 et 15 octobre mais elle a été ajournée jusqu'en avril 2004 pour permettre au nouveau gouvernement provincial de décider de sa position. Comme les Libéraux ont pris publiquement parti contre ce bannissement, il est à espérer que cette cause en attente mettra bientôt terme aux préjudices que subissent les personnes affectées par cette punition excessive.

Cohabitation avec un conjoint : Le gouvernement ontarien, qui avait porté en appel l'arrêt *Falkiner*, la cause qui avait permis d'abroger la définition de « conjoint » inscrite par le gouvernement Tory dans la *Loi sur les prestations familiales*, vient de demander à la Cour suprême du Canada de

retarder jusqu'à l'automne prochain l'audience qui devait avoir lieu en mars 2004. La province dit avoir besoin de plus de temps pour revoir ses politiques. Nous espérons y voir un signe qu'elle remet en question son recours en appel. Lorsqu'ils étaient dans l'Opposition, les Libéraux ont dit que les Tories ne devraient pas porter l'arrêt *Falkiner* en appel.

Le CASR voulait demander le statut d'intervenant dans cette cause pour appuyer, en coalition avec l'African Canadian Legal Clinic, la conclusion de la Cour d'appel de l'Ontario selon laquelle les prestataires de l'aide sociale devraient bénéficier du même genre de protection contre la discrimination, aux termes de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, dont disposent les personnes identifiées par les motifs déjà « désignés » (p.ex., le sexe, la race et les déficiences mentales ou physiques). L'intervention du CASR et de l'ACLIC aurait servi à compléter un contexte fourni par d'autres parties intervenantes comme le FAEJ et le Conseil des Canadiens avec déficiences. Ces intervenants souhaitent que le tribunal comprenne l'impact de la pauvreté sur les gens qui souffrent déjà du préjudice reconnu par les motifs énumérés à l'article 15.

Avant que les Tories ne modifient la définition de « conjoint », un-e assisté-e social-e qui cohabitait avec quelqu'un pouvait continuer à recevoir des prestations de personne seule ou de parent seul jusqu'à ce qu'elle ou il décide de traiter la relation comme « conjugale » ou que la relation réponde aux critères d'une « union de droit » aux termes de la *Loi sur le droit de la famille*. (Pour les célibataires adultes sans enfant nés de l'union, ce critère était trois ans de cohabitation.) On a choisi la définition de la *Loi sur le droit de la famille* parce que c'était le seuil à partir duquel les membres du couple auraient encouru une obligation de soutien financier réciproque. Les Tories se sont débarrassés de ce délai de trois ans et ont commencé à refuser des

prestations familiales aux gens dès le premier signe d'une cohabitation. Cette politique a eu pour effet d'enlever leurs prestations familiales à des milliers de femmes, dont beaucoup de mères seuls soutiens de famille.

La Cour d'appel de l'Ontario a convenu avec Sandra Falkiner et les autres demandeurs que cette règle violait leurs droits constitutionnels à ne subir aucune discrimination fondée sur le sexe et le statut familial. La Cour d'appel a aussi conclu qu'il était important de reconnaître un nouveau motif de discrimination, le « statut d'assisté-e social-e », pour contrecarrer le préjudice historique subi par ces personnes. L'Ontario a interjeté appel de cette décision.

Les REEE et Ontario au travail : Le CASR a récemment convenu de collaborer avec les West Scarborough Community Legal Services pour contester l'incohérence du traitement des Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) dans le cas des bénéficiaires d'aide sociale. Même si les REEE sont parfois traités comme des fiducies exclues du calcul des biens familiaux pour décider de l'admissibilité au programme OT, il arrive aussi qu'OT réclame la liquidation des REEE, pour les sacrifier aux besoins de base de la famille avant que celle-ci ne devienne admissible à ses prestations. Tout comme la récupération par OT du Supplément de la prestation nationale pour enfants, le fait d'exiger des familles qu'elles épuisent leurs REEE avant d'avoir droit aux prestations d'OT porte préjudice aux enfants les plus vulnérables au plan économique.

Décisions de réévaluation de l'admissibilité au POSPH : Le CASR se joindra également à la Grey-Bruce Community Legal Clinic pour contester le test adopté par le Tribunal de l'aide sociale (TAS) lors d'une décision récente de réévaluation. Nous allons demander à la Cour divisionnaire de dire au TAS qu'une audience de réévaluation du POSPH ne peut se résumer à une seconde opinion au

sujet des conditions médicales ayant mené à la subvention initiale. Nous soutiendrons plutôt que lorsque le TAS réévalue l'admissibilité d'un-e bénéficiaire du POSPH, il doit constater une amélioration matérielle de la condition de cette personne avant de pouvoir mettre fin aux prestations.

Il s'agit d'une question de justice pour les bénéficiaires du POSPH qui sont soumis-es à des réévaluations périodiques. Ce processus a été créé pour réévaluer les conditions qui pouvaient connaître une éventuelle amélioration. Il n'a pas été conçu pour menacer les prestations d'un-e bénéficiaire si sa condition demeure identique. Malheureusement, certains membres du TAS croient pouvoir ne pas tenir compte de la décision initiale d'admissibilité et mettre fin aux prestations, même en l'absence de toute amélioration de l'affection incapacitante initiale.

••••••••••

NOUVEAUX VISAGES AU C.A. DU CASR

par Joanna Tie, Directrice des services administratifs du CASR

La clinique a tenu à la fin septembre sa deuxième assemblée générale annuelle, un franc succès de l'avis de tous et toutes. Notre conférencière principale, Vivian Labrie, venue d'aussi loin que Québec pour nous informer de son expérience, a été particulièrement inspirante. Quelle merveilleuse façon de familiariser d'emblée nos nouveaux dirigeants-es au genre de luttes qui les attendent dans le travail de la clinique!

Bon nombre de nos administrateurs sortants ont de quoi être fiers. Au moment de la création du C.A. inaugural, en février 2001, ces personnes collaboraient déjà depuis plus d'un an, avec des réunions périodiques exigeantes pour structurer leur vision de la nouvelle clinique. David

Ramsay, Bill Haggett et Monty Bhardwaj peuvent s'enorgueillir d'un apport d'importance à la protection et à l'avancement des droits juridiques des Ontariennes et Ontariens à faible revenu.

Nous avons beaucoup de chance d'avoir comme nouvelle présidente **Cindy Buott**, une activiste communautaire bien connue de Peterborough. À titre de membre fondatrice du C.A., elle apporte à ses fonctions de dirigeante une vision forte et claire et un souci du concret. Elle a également fait ses preuves comme porte-parole à l'aise et crédible auprès des médias. Le nouveau comité exécutif de la clinique comprend aussi **Barb Anello, Deb O'Connor et Liliana Diaz**. Chacune de ces administratrices dispose d'une solide expérience de militantisme et fera bénéficier le C.A. de talents naturels et de perspectives critiques pour façonner avec confiance l'avenir de notre clinique.

Terry O'Connor s'est également joint au C.A. Il est originaire de North Bay et sa feuille de route d'activiste passionné de justice sociale est beaucoup trop longue pour figurer ici. Contentons-nous de dire que la clinique ne peut que bénéficier de ses années d'engagement dans ces dossiers. Un autre nouvel ajout apprécié au C.A. est **Lorne Sossin**, professeur agrégé à l'Université de Toronto où il enseigne notamment le droit des pauvres.

Ces nouveaux membres viennent rejoindre les administrateurs et administratrices actuelles, une équipe cohérente et dynamique d'activistes engagés-es qui s'inscriront dans la riche histoire de notre clinique. Ce sont **Raj Anand, Melanie Brown, Libby Bobiwash-Waikquakmic, Melodie Mayson, Mindy Lopes, Michael Shain et Elena Dempsey**.

Notre Conseil d'administration tient cinq fois par an des réunions intensives d'une journée. Ses membres sacrifient parfois des week-ends entiers avec leur famille et effectuent de longs trajets pour venir faire

des choix difficiles, étant toujours appelés à jauger la demande continue des services de la clinique en fonction réaliste des ressources disponibles.

Le nouveau C.A. aura beaucoup de pain sur la planche au cours des trois prochaines années. Rendez visite à notre site Web pour plus de détails intéressants sur les fascinantes feuilles de route des membres de notre nouvelle équipe.



DESCENDRE DANS LA RUE : DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CLINIQUES JURIDIQUES

par Deb O'Connor, travailleuse juridique en milieu communautaire - Northumberland Community Legal Clinic

Une des dures réalités de la vie pour le personnel des cliniques juridiques est le caractère incessant du travail individualisé. Nous passons notre vie sur un tapis roulant à résoudre constamment les mêmes problèmes. Il n'y a que les visages de la clientèle qui changent : leurs problèmes et leur désespoir sont toujours les mêmes. C'est précisément pourquoi il est si important d'arriver à transformer le système.

Travailler à de tels changements implique beaucoup plus que la rédaction de mémoires juridiques à l'intention de comités parlementaires. Le travail de développement et d'organisation communautaire consiste aussi à imaginer des stratégies de transformation systémique.

Dans Northumberland, notre clinique et son organisme affilié, le centre d'aide, ont une longue tradition de travail communautaire et de liens étroits avec le monde syndical. Il s'agit d'atouts qui nous ont beaucoup servi dans nos efforts progressistes au sein d'une

communauté aux valeurs assez conservatrices.

En voici un exemple : comme suite à notre forum sur le POSPH en mai 2002, deux comités de travail ont été mis sur pied. Le premier, constitué de fournisseurs de services, a rédigé un manuel de coordination des services, destiné aux organismes qui aident les candidats-es au Programme. Ce matériel est maintenant distribué dans tout le comté, avec une circulaire qui s'adresse aux clients-es candidats-es. De plus, nous avons convaincu notre bureau local d'Ontario au travail d'engager un-e agent-e de liaison pour ceux et celles de leurs prestataires qui se portent candidats-es au POSPH, une initiative qui a depuis bénéficié à bon nombre de personnes.

Notre deuxième comité, constitué d'activistes pour les droits des personnes à faible revenu, a obtenu du Conseil de comté qu'il adopte une résolution d'appui à l'ensemble des recommandations de notre Forum pour l'amélioration du POSPH, y compris la très importante revendication d'une hausse des barèmes du programme. Le Comté a écrit au Premier ministre Eves et à son ministre des Services sociaux pour réclamer la mise en œuvre des recommandations. Cette lettre n'était qu'une des nombreuses communications du genre envoyées à l'ex-Premier ministre Eves par les municipalités associées à l'ODSP Action Coalition.

Autre aspect crucial du travail de développement communautaire : il mobilise réellement la collectivité. Il éduque et habilite les gens que nous servons et il accroît la conscience générale des inégalités que nous cherchons à surmonter. En allant chercher le soutien de nos communautés, nous brisons l'isolement d'un grand nombre de cliniques juridiques et nous élargissons notre base de compréhension des enjeux liés à la pauvreté, un élément indispensable au succès de nos efforts. Le développement

communautaire rapporte à tout le monde.



ASSEMBLÉE POPULAIRE

par Josephine Grey, coordonnatrice
/organisatrice communautaire des services
d'approche du CASR

Les Ontariens-nes à bas revenu savent très bien ce qu'il faudrait faire pour leur assurer un niveau de vie suffisant. Ils et elles se mobilisent pour exiger du nouveau gouvernement libéral qu'il prenne sans délai les mesures appropriées. Avec des campagnes comme « L'Ontario a besoin d'une augmentation! » et « Payez le loyer ET Nourrissez les enfants », les activistes réclament une hausse des barèmes d'aide sociale et du salaire minimum.

En collaboration avec le CASR, les activistes pour les droits des personnes à faible revenu préparent également une grande Assemblée populaire. Une subvention reçue de la Law Foundation a permis à quelques militants-es d'en entamer la planification.

Une première rencontre a déterminé que l'Assemblée populaire devait être une occasion pour les activistes de former des réseaux, échanger des suggestions et ressources, imaginer des modes de pression auprès du nouveau gouvernement, contester les stéréotypes affligent les personnes à faible revenu et refaire le plein d'énergie.

Il y a consensus pour aller de l'avant et collaborer avec des organisations comme l'Ontario Social Safety Network, la Coalition ontarienne pour la justice sociale et l'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants.

Cette assemblée doit avoir lieu à l'été 2004.

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET LE DÉNIGREMENT DES PAUVRES

par Cindy Buott

L'organisation de la lutte anti-pauvreté a toujours été une tâche ardue. En Ontario, à la suite de plusieurs années de dénigrement des pauvres et d'attaques contre les personnes à faible revenu et leur réseau de soutien, les défis sont nombreux. Cindy Buott, militante anti-pauvreté de longue date et membre du C.A. du CASR, parle de trois de ces enjeux.

À Peterborough, plusieurs organismes, dont des groupes de base, des organismes sociaux et des syndicats ouvriers, se consacrent à la lutte contre la pauvreté. Ces groupes travaillent souvent de concert, mais il arrive aussi, inévitablement, que des tensions apparaissent. Certains groupes communautaires de base sont parfois frustrés par les réticences des organismes sociaux subventionnés à critiquer ouvertement le gouvernement. Il arrive même que des groupes de base, qui dénoncent haut et fort la façon dont des politiques gouvernementales créent et entretiennent la pauvreté, soient boycottés par des organismes sociaux comme étant « trop politiques ». Ainsi, certains organismes sociaux vous accuseront d'être de dangereux radicaux si vous les blâmez de faire appel au travail forcé de prestataires, comme le font plusieurs d'entre eux, parce que cette pratique sanctionne les attaques du gouvernement contre les pauvres.

Les organismes sociaux ont souvent trop peur de perdre leurs subventions pour défendre réellement les personnes à faible revenu avec et pour lesquelles ils devraient travailler. Le temps est venu de surmonter cette peur, et les organismes sociaux doivent nommer énergiquement et clairement les causes de la pauvreté dans

cette province, c'est-à-dire la politique gouvernementale.

Les mensonges perpétrés au sujet des pauvres sont un autre défi majeur pour le travail d'organisation de la lutte anti-pauvreté. La machine de relations publiques du gouvernement précédent a bien fait son travail en « vendant » aux classes moyenne et supérieure de l'Ontario de pernicious mensonges sur la pauvreté et les pauvres.

Les contribuables se sont fait dire que si les pauvres n'avaient rien à manger, c'est par incapacité de tenir un budget. Le gouvernement a décrit les bénéficiaires de l'aide sociale comme gaspillant leur maigre pitance pour acheter de la bière, jouer au bingo et mener une vie de débauche.

La capacité d'établir un budget n'est aucunement en cause. Les personnes à faible revenu savent déjà comment tenir un budget; c'est ce qu'elles passent leur vie à faire! Pas question non plus de dépenses excessives. Les personnes à faible revenu ne choisissent pas entre la bière et le bingo, mais bien entre payer leur loyer et se nourrir!

Et lorsque ces personnes se lèvent pour réclamer le niveau de vie adéquat que nous méritons, nous sommes criminalisées. On voit de plus en plus les militants-es anti-pauvreté qui réclament des logements abordables et des barèmes décents d'aide sociale être jetés-es en prison et souvent abandonnés-es par leurs soi-disant alliés. Les organismes sociaux devraient soutenir activement ces militants-es au lieu de s'en tenir aux limites que leur imposent des systèmes qui, en bout de ligne, entretiennent la pauvreté.

La pauvreté n'est pas inévitable. Cependant, si on ne se défend pas énergiquement, elle persistera. Avec un nouveau gouvernement en place à Queen's Park, nous devons élever la voix et insister sur nos revendications. Nous devons veiller à ne pas nous laisser subjugué ou distraire

par de vagues promesses de changements. Nous n'obtiendrons les changements que nous voulons et les changements que nous méritons qu'en militant avec force et détermination.

•••••

COMBATTRE LA PAUVRETÉ DANS LE COMTÉ DE RENFREW

par Johanna Mathieu, militante au RCCAP

De nombreux projets ont vu le jour dans le comté de Renfrew depuis les coupures de 22 % infligées aux barèmes ontariens de l'aide sociale en 1995.

La Renfrew County Coalition Against Poverty est un groupe de soutien mis sur pied par et pour les personnes à faible revenu. Nous nous rencontrons chaque mois à un souper de pizza et publions un bulletin trimestriel. Chaque novembre, nous prenons part à la veillée aux chandelles organisée par la clinique juridique pour sensibiliser les gens à la pauvreté des enfants. Nous revendiquons également des réformes comme l'amélioration de notre banque alimentaire à Renfrew. Enfin, nous organisons une fête de Noël pour les enfants à faible revenu.

Nos bénévoles préparent un souper communautaire mensuel et apportent ce qui reste chez eux. Nous y invitons des personnes à faible revenu, des aînés-es isolés-es et des personnes qui nous soutiennent par leurs dons. Nous avons d'autres projets comme un nouveau centre de ressources communautaires et un programme de témoins où des bénévoles formés à cet effet accompagnent des bénéficiaires aux bureaux d'Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Le Renfrew County Child Poverty Action Network sensibilise les gens à la pauvreté des enfants et essaie de travailler avec tous les paliers de gouvernement pour obtenir

des réformes. À Arnprior, un groupe nommé CAP (Communities Against Poverty) collabore avec des personnes à faible revenu pour obtenir des services abordables comme les soins dentaires.

•••••

LOGER TOUT LE MONDE

par Dana Milne, HOME

HOME, une nouvelle coalition basée à Toronto, rassemble principalement des groupes de défense du droit au logement, des travailleuses et travailleurs de première ligne, des haltes-accueil, des syndicats et des locataires de logements sociaux. Nous nous sommes réunis-es en avril dernier, pour soulever les enjeux du logement et de l'itinérance lors des élections provinciale et municipale. Au cours des derniers mois, nous avons distribué des dépliants axés sur les enjeux municipaux et provinciaux, nous avons organisé des événements d'inscription aux listes électorales pour les sans abri et les locataires mal logés-es et nous avons tenu deux conférences de presse et la simulation d'une audience de tribunal d'éviction, pour soulever des enjeux comme l'augmentation vertigineuse du prix des loyers, les listes d'attente interminables et le manque de logements abordables.

Même si les élections sont maintenant derrière nous, HOME croit qu'il est important de continuer à mettre de l'avant des enjeux tels que le contrôle des loyers, des réformes à la *Loi sur la protection des locataires* et l'absence de logements réellement abordables – des problèmes dont vous êtes certainement conscient-e.

Plusieurs groupes de défense du droit au logement exercent aujourd'hui des pressions sur les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et se disent disponibles à des consultations au sujet des politiques du logement, y compris les cliniques juridiques communautaires. HOME entretient des liens étroits avec ces

groupes mais, de notre point de vue, la consultation ne constitue qu'une partie du lobbying. Il faut également que les collectivités s'organisent dans tout le pays pour démontrer à la classe politique que l'absence d'abris constitue une *crise* et que nous avons besoin de subventions immédiates pour des logements réellement abordables. C'est l'objectif visé par HOME.

Toute personne intéressée à participer à la coalition HOME peut nous écrire à homecoalition@yahoo.ca ou nous laisser un message avec ses coordonnées au 416-604-6784, et nous nous ferons un plaisir de l'informer du lieu de notre prochaine rencontre. Les locataires à faible revenu, les sans-abri et les travailleuses, travailleurs et bénévoles de première ligne sont particulièrement bienvenus-es.



BÂTIR UN MOUVEMENT AU QUÉBEC

par Joanne Frenschkowski, avocate-conseil du CASR

Le 18 décembre 2003 marquera le premier anniversaire de l'adoption du projet de loi 112, une Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7), votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale du Québec. Cette loi a pour objectif affirmé d'éliminer la pauvreté au Québec. La réalisation de cet objectif dépend d'un programme qui conduirait non seulement le gouvernement mais la société dans son ensemble vers des attitudes et des actions visant à combattre la pauvreté, prévenir ses causes, minimiser ses effets et contrer l'exclusion sociale.

Cette loi ne serait pas devenue réalité sans la détermination et le travail du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*. Cette initiative citoyenne réunit 30 organisations et leurs membres, y compris des groupes de base anti-pauvreté, des

militants-es pour le droit au logement, des groupes de femmes, des syndicats, des organisations étudiantes et des groupes religieux, tous tenants de la vision d'une amélioration des conditions de vie des personnes les plus pauvres du Québec et d'une amélioration de la société québécoise dans son ensemble.

Le concept d'une loi pour éliminer la pauvreté au Québec et une version préliminaire de cette loi ont pris naissance durant une période de coupures des dépenses gouvernementales d'aide sociale entre 1995 et 1998.

Pendant les années 1998 et 1999, le Collectif a mené une consultation dans toute la province sur le contenu éventuel d'une loi pour éliminer la pauvreté. Il a recueilli des appuis pour une telle loi en faisant circuler une pétition qui a finalement été présentée à l'Assemblée nationale.

Une première version de la loi a été rédigée et diffusée dans le réseau du Collectif pour approbation. L'avant-projet de loi et la pétition – regroupant 215 307 signataires – ont abouti à l'Assemblée nationale en novembre 2000.

Les deux années subséquentes ont été marquées par d'incessantes pressions auprès du gouvernement pour qu'il adopte la loi proposée. Durant cette période, il est apparu clairement que le travail du Collectif ne se résumait pas à un projet de loi mais avait revitalisé et renforcé les racines régionales du mouvement anti-pauvreté au Québec.

En juin 2002, année d'élection, le Parti québécois alors au pouvoir a introduit un projet de loi anti-pauvreté, le *projet de loi 112*. Bien que structurellement semblable à la proposition du Collectif, la substance en était différente. Suite à la tenue d'audiences d'une commission parlementaire où sont venus s'exprimer de nombreux groupes au cours de l'automne 2002, le gouvernement a révisé son projet de loi. La *Loi 112* a finalement été adoptée à l'unanimité par

l'Assemblée nationale, le 18 décembre 2002.

Depuis, un gouvernement libéral a été élu au Québec. Les militants-es ont attendu avec impatience de voir l'impact qu'aurait cette élection sur la mise en application de la loi.

Selon le calendrier prévu dans la loi, le gouvernement aurait dû déposer un « Plan d'action » en mai 2003. Le 8 octobre 2003, le journal *Le Devoir* publiait un document qu'il avait reçu et qui ressemblait à un tel plan. Les militants-es anti-pauvreté ont sévèrement critiqué le gouvernement pour sa façon de publier ce plan et pour son contenu.

Le plan en question stipule la réduction de certains types de prestations d'aide sociale, une hausse des prestations sous condition d'une participation à des activités liées à l'emploi et l'imposition de pénalités financières aux bénéficiaires qui refuseraient cette participation.

Le Collectif et ses membres ont publiquement réclamé du gouvernement qu'il retire ce document, faisant valoir que les mesures proposées équivalaient à lutter contre les pauvres du Québec et non contre la pauvreté. Le Collectif a invité ses alliés-es à s'opposer à la mise en application du plan. Ses membres travaillent sans relâche pour non seulement éduquer le gouvernement et la population au sujet des stéréotypes qui sous-tendent ce plan et qu'il perpétue, mais également pour s'assurer du rejet de ce plan en multipliant les pressions politiques.

Pour obtenir des renseignements sur le Collectif et ses actions entourant la *Loi pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale*, visitez leur site Web, à <http://www.pauvreté.qc.ca>.

Pour plus de renseignements sur le mouvement anti-pauvreté au Québec, visitez le site Web du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, à <http://www.fcpasq.qc.ca>.

FRANC PARLER est le bulletin d'information publié par la Clinique d'aide juridique pour la sécurité du revenu. Il paraîtra quatre fois par an. Veuillez nous envoyer vos suggestions d'articles, vos récits ou tout renseignement utile. Nous attendons de vos nouvelles.